

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

## Conseil de communauté – procès-verbal du 28 mai 2024

Lieu : Salle des fêtes de Boujailles– 20h00.

Présents :

<b>Bannans</b>	Louis Girod	X
	Fabien Vieille-Mecet	X
<b>Bonnevaux</b>	Monique Brulport	X
	Jean-Paul Rinaldi	absent
<b>Boujailles</b>	Richard Ielsch	Pouvoir à Fabrice Picard
	Fabrice Picard	
<b>Bouverans</b>	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
<b>Bulle</b>	Christophe André	X
	Cédric Chambelland	X
<b>Courvières</b>	Bernard Girard	X
	Eric Liégeon	X
<b>Dompierre les tilleuls</b>	Michel Beuque	X

<b>Frasne</b>	Philippe Alpy	X
	Jacqueline Lépeule	absente
	Danielle Jeannin	X
	Angélique Marmier	Absente
	Marine Paris	Absente
	Bruno Trouttet	X
	Laurent Vuillemin	Pouvoir à D. Jeannin
<b>La Rivière</b>	Carine Bourdin	X
<b>Drugeon</b>	Jérémy Lonchamp	X
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuitteuz	X
<b>Vaux et</b>	Bernard Beschet	X
<b>Chantegrue</b>	Pierre Nicod	X
	Bernard Vionnet	X

Secrétaire de séance :

Ordre du jour :

Le Quorum étant atteint, Mr le Président ouvre la séance

### 1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 avril 2024

Certains membres du conseil indiquent avoir eu des difficultés à ouvrir le document. L'examen de ce point est repoussé au prochain conseil pour permettre aux élus de prendre connaissance du contenu du procès verbal à valider.

## 1. ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

### 2.1 Transfert de la compétence OM à Préal

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur le Directeur de Préal.

Le Présidente rappelle le fonctionnement intégré entre les deux structures SMCOM et Préal

Il rappelle les interrogations sur fonctionnement plus efficient et présente le projet de transfert de compétence.

Le Directeur de Préal présente au soutien d'une présentation power point le projet de transfert :

Terroire de Préval 221 communes, 145000 habitants. SMCOM 37 communes (3 EPCI – CCA800, CCM et CFD) pour 21022 habitants.

Présentation du schéma actuel du transfert de compétence sur la compétence collecte et traitement. Le schéma de transfert en cascade est parfaitement respecté dans le cadre du process utilisé.

Le SMCOM assure le rôle de coordinateur du groupement de commande de collecte (exécution financière du marché) sur une zone d'achallandise de près de 100 000 habitants.

Présentation des compétences de SMCOM :

- Collecte des déchets ménagers (Omr, recyclables et verre)
- Facturation auprès des usagers
- Gestion 'Haut de quais' des déchèteries :
  - *Propriétaire des déchèteries : entretien, maintenance, travaux*
  - *Exploitation et réglementation*
  - *Agents de déchèteries : gestion administrative*

Présentation des compétences de Preval :

- Réduction des déchets et sensibilisation des usagers
- Transport et valorisation des déchets
- Gestion 'Bas de quais' des déchèteries:
  - *Transport et valorisation des déchets*
  - *Soutien technique et réglementaire à l'exploitation des déchèteries, aux travaux, organisation des nouvelles filières*
  - *Agents de déchèteries: gestion technique (formation, lien quotidien, gestion des aléas, des conflits, transmission des infos...)*

Présentation du réseau de déchetteries ( séparation entre collecte et traitement)

Présentation du fonctionnement actuel SMCOM/PREVAL :

Au sein des services des agents Preval et SMCOM travaillent de concert auprès des 2 structures au service de la compétence pour gagner en souplesse et en polyvalence de postes.

Etapes du transfert de compétence :

1. Les communautés de communes transfèrent leurs compétences Collecte à PREVAL
2. Par application de l'article 5711-4 du CGCT le SMCOM est dissout de plein droit et les trois communautés de communes deviennent membres de PREVAL
3. Article L.2333-76 du CGCT (alinéa 6). Institution de la REOMi par PREVAL sur l'ensemble de son périmètre géographique à compétence collecte. Perception de la REOMi en lieu et place de PREVAL par les communautés de communes dans le cadre du régime dérogatoire

Présentation de la représentativité PREVAL après le transfert :

- Compétence traitement : 38 Membres
- Compétence Collecte : 6 membres

Présentation des flux financiers après le transfert :

- ✓ Sans incidence par rapport au fonctionnement actuel
  - Coût unitaire par habitant est identique (à coûts constants)
  - Niveau de service est non dégradé
- ✓ Sans changement sur le montant et l'évolution des ressources fiscales

- (dotation de compensation et dotation d'intercommunalité)
- ✓ Sans changement sur le régime favorable dérogatoire de perception de la REOMi
  - (calcul et valorisation du CIF – coefficient d'intégration fiscale)

Appel à contribution de Preval à destination des communautés de communes et établissement des factures.

Présentation de l'impact RH et de l'organisation cible : Pas de changement notable pour les agents qui travaillent déjà pour les 2 structures.

#### Présentation du calendrier :

- ▶ Avril 2024 : présentation du projet en CS SMCOM (titulaires et suppléants) pour positionnement
- ▶ 1<sup>er</sup> semestre 2024
  - Fin avril/mai 2024 : intervention au sein des 3 conseils communautaires
  - Si délibération positive avant 30 juin , information du personnel SMCOM
  - Vote par PREVAL avant 31/12/2024 :
    - Choix du mode de financement du service (REOMi)
    - Modalités d'application (grille tarifaire de la REOMi)
  - 2<sup>ème</sup> semestre 2024
  - Préparation des opérations de bascule (comptable, patrimoniale et budgétaire avec la constitution d'un budget annexe collecte )
- ▶ 2025
  - 1<sup>er</sup> janvier : mise en place de la nouvelle organisation

Le président rappelle la nécessité de délibérer avant juin 2024 mais rappelle qu'une dernière communauté de communes doit se prononcer et qu'en cas de vote défavorable, le projet ne pourra pas aboutir.

**Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés valident la proposition de dissolution du SMCOM et le transfert de la compétence à Preval.**

### **2.1 Proposition de vente d'un bien immobilier par la SCI Gentiane**

Le président précise que par courrier en date du 10 avril 2024, la SCI La gentiane propose à la CFD, l'acquisition d'un bien immobilier situé 4 rue Joséphine Jacquin pour un montant de 245 000 euros.

Par courrier en date du 23 avril 2024, la SCI a été informée de l'intérêt de la CFD pour cette proposition et il a été rappelé que la procédure d'acquisition doit être soumise aux différentes instances, à savoir le Bureau et le Conseil communautaire.

La mairie de Frasne voit un intérêt à cette acquisition afin d'augmenter la capacité de stationnement des véhicules de la CFD, ceci afin de libérer des places de parking destinées aux commerces et à la mairie .

Le bureau, en sa séance du 14 mai 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité

**Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :**

- ✓ **Valident l'engagement des démarches pour le lancement de l'opération d'achat,**
- ✓ **Autorisent le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'achat du bien immobilier.**

### 3 VALORISATION DES PATRIMOINES ET DE L'ENVIRONNEMENT

#### 3.1 Taxe de séjour : conditions d'application et tarifs 2025

Monsieur Debois, Vice président précise qu'il convient de délibérer avant le 30 juin 2024 pour valider les tarifs 2025 de la taxe de séjour intercommunale.

Pour rappel, la CFD avait augmenté les tarifs de taxe de séjour en 2024.

Le Département a instauré la taxe de séjour supplémentaire départementale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, afin de financer la politique touristique départementale, Celle-ci sera de 10% sur les tarifs taxe de séjour. Elle sera reversée 1 fois par an en début d'année suivante.

Le bureau, en sa séance du 14 mai 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité

TARIFS TAXE DE SEJOUR COMMUNAUTE DE COMMUNES FRASNE DRUGEON		Tarifs 2025	Avec taxe additionnelle départementale 10%
Hébergements et classements			
Palaces		4,00 €	4,40 €
Hôtels et locations saisonniers	5*	2,50 €	2,75 €
	4*	1,50 €	1,65 €
	3*	1,00 €	1,10 €
	2*	0,90 €	0,99 €
	1*	0,80 €	0,88 €
Villages-vacances et résidences de tourisme	4* et 5*	0,90 €	0,99 €
	De 1* à 3*	0,80 €	0,88 €
Campings / hébergements de plein air	De 3* à 5*	0,60 €	0,66 €
	1* et 2*	0,20 €	0,22 €
Aires camping-cars	Toutes	0,60 €	0,66 €
Chambres d'hôtes, auberges collectives	Toutes	0,80 €	0,88 €
Hébergement non classés ou en attente classement	NC	5%	+ 10%

Rappel des recettes taxe de séjour et frais de gestion :

Taxe de séjour CFD	2019	2020	2021	2022	2023	Evol 2023/2019
Comptabilité Publique	2 608,60 €	3 692,05 €	4 112,84 €	6 651,03 €	9 919,42 €	280%
Coût plateforme Nouveaux territoires	1 584,00 €	1 650,00 €	1 584,00 €	1 584,00 €	1 584,00 €	
Solde recettes réel	1 024,60 €	2 042,05 €	2 528,84 €	5 067,03 €	8 335,42 €	

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés valident la proposition de conserver les conditions d'application et les tarifs fixés en 2024 pour l'année 2025.

#### 3.2. Parcours karst : avenant au marché de signalétique avec Picbois (pour avis)

Monsieur Debois, Vice président précise que le marché n°3 d'impression, fabrication et pose de la signalétique d'accueil, d'interprétation et directionnelle de découverte de l'interprétation « Des aventures FanKarstiques » notifié à PIC BOIS Rhône-Alpes SARL le 09/09/2022, doit faire l'objet d'un avenant compte tenu de l'évolution du contenu du projet :

- Modification de formats de panneaux thématiques, ajout d'un panneau thématique
- Suppression des médias d'appel
- Ajustement de la signalétique directionnelle

## Modification du DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire :

	Montant HT	Montant TTC
Montant initial Marché n°3	20 011,11 €	24 013,21 €
Montant marché n°3 après avenant	16 770,86 €	19 894.28 €

**Modification de l'Article 3.4.** « Calendrier prévisionnel de réalisation du DCE » : le marché n'a pas pu démarrer conformément au planning prévisionnel compte tenu des retards liés au marché n°1 de création des illustrations et de graphisme. Les prestations prévues initialement de janvier à mai 2023 sont décalées à avril 2024 et devront être réceptionnées au 30/11/2024.

Le bureau, en sa séance du 14 mai 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité.

**Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :**

- ✓ **Valident l'avenant,**
- ✓ **Autorisent le Président à signer l'avenant ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

## 4. VIE SOCIO-CULTURELLE

### 4.1 Convention de financement et partenariat avec Musicart's

Madame Brulport, Vice présidente présente le fait que la convention avec Musicart's est actualisée chaque année et notamment :

- les montants de financement des différentes actions conduites :
  - 32 000€ en 2024 pour le fonctionnement de l'école de musique
  - 2 200€ en 2024 pour les interventions en milieu scolaire
  - 2 000€ pour projets divers.
- les modalités de communication et de travail entre la CFD et Musicart's.

Le bureau, en sa séance du 14 mai 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité.

**Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :**

- ✓ **Valident la convention de financement,**
- ✓ **Autorisent le Président à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

### 4.2 Avenant convention association culturelle de l'Eau Vive (pour avis)

Madame Brulport, Vice présidente présente la convention avec L'eau vive qui est actualisée chaque année et notamment :

- Les modalités de financements
  - Subvention pour programmations de spectacles = 5 040€
  - Subvention pour le spectacle toutes classes maternelles CFD = 2 000€
  - Aide pour la location du chapiteau ) = 2 000€ (montant réduit suite à l'achat d'éléments praticables de scène qui ne seront plus à louer).

Pour information :

- Investissement de 9 560€ pour l'achat de praticables Atomix (vocation intercommunale / gestion et stockage assuré par l'ACI)

- Le Département du Doubs accorde une augmentation de 1 000€ à l'ACI pour le Festival de l'Eau Vive en 2024 (habituellement 1 000€).
- L'ajout d'un article relatif à la mise à disposition et location d'éléments scéniques, financés par la CFD en février 2024

**Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :**

- ✓ **Valident l'avenant à la convention de financement,**
- ✓ **Autorisent le Président signer l'avenant ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

## **5 RNR TOURBIERES FRASNE-BOUVERANS**

### **5.1 Avenant à la convention de prestation de service avec le CPIE Haut-Doubs (pour avis)**

Monsieur Debois, Vice président précise que la CFD et le CPIE du Haut-Doubs ont signé une convention de prestations de services pour les visites de groupes de la RNR des Tourbières de Frasne-Bouverans en 2018. Cette politique volontariste, soutenue par la région Bourgogne-Franche-Comté, permet de favoriser le recours aux visites guidées et animées pour les publics par le biais d'une aide financière par rapport au prix coûtant de la visite.

Le CPIE facture et encaisse directement les recettes des visites de groupes au tarif établi par la CFD, à savoir dans l'actuelle convention :

- 75 € par groupe (30 personnes maximum)
- 30 € pour les groupes scolaires issus des établissements du territoire de la CFD
- Gratuit pour les groupes d'associations de personnes handicapées

Le tarif de visite actuel du CPIE est de 120 €, révisable par avenant.

Chaque année, le CPIE facture à la CFD le nombre de visites guidées réalisées, soit nombre de visites \* 120 € en déduisant la participation des groupes (selon le type de groupes).

Le CPIE HD a informé la CFD de sa volonté d'augmenter son tarif de visite à 135 € (au lieu de 120 €) à partir de 2024.

Le bureau, en sa séance du 14 mai 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité.

**Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés :**

- ✓ **Valident les nouveaux tarifs :**
  - **80 € par groupe (30 pers. Max)**
  - **35 € pour les groupes scolaires issus des établissements du territoire de la CFD**
  - **Gratuit pour les groupes d'associations de personnes handicapées**
- ✓ **Autorisent le Président à signer l'avenant à la convention ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.:**

## **6 MOBILITES**

### **6.1 Actions 2024 : programme retenu par la commission (pour avis)**

Monsieur Beuque Vice président précise que la commission mobilité, réunie le 07 mars dernier, a procédé à une hiérarchisation des actions prévues dans le cadre du Lab'Mob. Ainsi, pour chaque axe thématique, en cas de besoin, les moyens seront prioritairement mobilisés pour les actions classées en première position.

**Rappel des grands objectifs du programme :** Limiter l'usage de la voiture individuelle et inciter à des comportements plus vertueux et responsables sur le plan écologique

### **Hierarchisation des actions pour chaque axe thématique :**

#### ➤ **Axe thématique « Mieux se déplacer »**

1. Faciliter le dispositif savoir rouler à vélo auprès des écoles primaires (SRAV)
2. Animer un programme d'écomobilité scolaire : abandon du pédibus au profit de semaines de la mobilité organisées par les écoles
3. Participer/relayer localement le challenge mobilité "Au travail, on s'y rend autrement"

#### ➤ **Axe thématique « Partager la voiture »**

1. Acquérir un minibus et le proposer en autopartage
2. Faciliter le covoiturage courte distance
  - Rézo Pouce : avis favorable de la commission
  - Mesures incitatives financières au niveau local, en sus des aides nationales : Avis défavorable de la commission
3. Mettre à disposition un outil de covoiturage (pour événementiels et trajets du quotidien)

Autre action discutée pour cet axe et non hiérarchisée : poursuite du partenariat avec la Croix Rouge pour le covoiturage solidaire : avis favorable de la commission

#### ➤ **Axe thématique « Mieux vivre la proximité »**

1. Faciliter le stationnement des vélos : Les besoins se situent, à priori, sur la commune de Bannans, Dompierre-les-Tilleuls, Vaux-et-Chantegrue. Il n'y a pas de besoin sur Bonnevaux et la Rivière-Drueon mène une réflexion globale et indépendante
2. Mettre en place des ateliers numériques
3. Faciliter l'équipement vélo des ménages et inciter à la pratique
  - Acquisition et location longue durée des VAE de l'opération Jurassic Tour : Avis favorable de la commission
  - Bourse/troc aux vélos : Avis défavorable de la commission
  - Programme annuel de sorties vélo/VAE : Avis défavorable de la commission

Autres actions discutées pour cet axe et non hiérarchisées :

- Améliorer les continuités piétonnes et apaiser la circulation
  - Entrée Nord de La Rivière Drueon : réflexion globale et indépendante en cours
  - Arrêt de car de Bonnevaux : abandonné
  - Ecluse de Boujailles : réalisée
- Aménager des liaisons cyclables
  - Bulle/Bannans : en cours. Pilotage par le Département.
  - Bannans/La Rivière Drueon/ Bouverans : nécessité de mobiliser un cabinet
- Favoriser le commerce de proximité : action abandonnée par la commission car jugée hors cadre mobilité (pas de mise en place de distributeurs, pas de mise en relation des commerçants, ni de promotion de l'action de la Chambre d'Agriculture « J'veux du local »)

Pour information, les conventions financières avec la Région et l'ADEME sont arrivées à échéance en 2023 et ont été soldées. Le programme mobilité bénéficie désormais de fonds de l'ANCT (convention du 21/11/2022 pour 36 mois).

## Eléments financiers :

- Budget prévisionnel du projet déposé auprès de l'ANCT : 377 700 €
- Montant de la subvention ANCT : 158 350 € pour actions et salaire chargé (1/2 ETP)
- Montant budgété pour les actions en 2024 : Investissement 101 399 € ; Fonctionnement : 53 397 €
- Dépenses d'ores et déjà engagées sur 2024 (hors salaire) : 7 173 €
- Dépenses réalisées sur 2023 (hors salaire) : 2000 €
- Recette réalisée (avance) : 78 000 €

Le bureau, en sa séance du 14 mai 2024 a donné un avis favorable à l'unanimité.

**Les membres du conseil communautaire à l'unanimité des présents et représentés valident ces propositions.**

## Points pour information

### **1. DECI- Arrêté préfectoral validant la prise de compétence**

Le président rappelle que par arrêté en date du 19 avril 2024, le Préfet du Doubs a validé la modification des statuts de la Communauté de communes en vue de la prise de compétence DECI. Les statuts de la CFD ont donc été complétés en ces termes :

#### « 5.2.22 - Défense Extérieure contre l'Incendie

*Assurer la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation des services de secours et d'incendie.*

*Garantir en amont l'approvisionnement des points d'eau et leur bon état de fonctionnement.*

*Exercer le pouvoir de police administrative spéciale en matière de DECI ».*

### **2. Inauguration Jurassic Vélo Tours**

Monsieur Debois, Vice président présente le dispositif qui est porté par le PNR du Haut-Jura et le Pays lédonien avec 9 communautés de communes. Le projet Jurassic VéloTours a été initié en 2020 avec une mise en œuvre opérationnelle sur 3 ans :

- création des boucles locales et aménagement de mobiliers d'accueil vélo sur les points d'intérêt et les points de départ
- déploiement de points de location de VAE
- création des outils de communication numérique : site internet, application de guidage avec des contenus touristiques
- création des supports de communication papier : carte générale, fiches carto guides

Le PNR du Haut-Jura a proposé à chaque grand secteur du projet d'inaugurer officiellement le produit Jurassic Vélo Tours (4 grands secteurs : Haut-Doubs, Région des lacs, Haut-Jura, Haut-Bugey).

La mise en œuvre opérationnelle étant quasiment achevée sur le Haut-Doubs\*, les 3 EPCI (CFD, CCGP, CCMLHD) souhaitent inaugurer leurs itinéraires en collaboration avec l'office de tourisme, et communiquer auprès des médias régionaux pour faire connaître le dispositif aux habitants et visiteurs.

*\*Sur le secteur CFD, la dernière boucle « Des aventures fankarstiques » sera valorisée une fois l'aménagement du parcours karst finalisé.*

La date fixée est le jeudi 20 juin à partir de 16H30 à Labergement Sainte Marie au Vélo Bar : site de location de vélo, le long d'une boucle jurassic vélo tours afin de faire un test en vélo de l'application, et voir le mobilier Jurassic Tours installé. 3 loueurs de vélo pourront prêter des VAE (Gaby Sport, Vélo Bar, Flots du lac).

### 3. Manifestation Départementale « Partageons nos sports »

Madame Brulport, Vice présidente présente la manifestation de sensibilisation aux activités parasportives organisée le 29 août 2024 :

**Lieu** : Gymnase / terrain de foot à Frasne

**Horaires** : de 9h à 17h (plusieurs possibilités horaires seront proposées au public)

**Associations** : Ski-Club + autres associations sportives informées le 30 avril pour appel à participation

**Public cible** : 8 – 16 ans

**Déroulement prévisionnel de la journée** : ateliers découverte le matin et tournois / challenges l'après-midi.

#### **Disciplines proposées par le Département :**

Parcours à l'aveugle, parcours canne blanche (masque + guide) et Boccia (pétanque en intérieur), tournoi de Goal Ball et volley assis selon effectifs.

#### **Disciplines proposées par les associations sportives du territoire participantes :**

Ski-Club : découverte d'activités de pleine nature (CO, parcours, tir à l'arc,...)

Autres réponses en attente

#### Eléments financiers et matériels :

- Sollicitation de la commune de Frasne pour la mise à disposition à titre gracieux des équipements sportifs sur la commune,
- Présence de l'équipe VSC et de bénévoles des associations
- Prise en charge du goûter de clôture
- Prise en charge des frais de déplacement de l'association Elan.

### 4. Constitution d'un COPIL pour le projet des 40 ans de la réserve (pour information)

Monsieur Debois, Vice président précise que pour fêter les 40 ans de la Réserve naturelle régionale des Tourbières de Frasne-Bouverans (création de la réserve naturelle volontaire en 1986), la CFD souhaite mettre en place un comité de pilotage pour débiter les réflexions de la programmation de cet évènement, prévu en 2026.

Le nouveau plan de gestion de la réserve débutera en 2025 pour une durée de 10 ans et intégrera ce projet dans les opérations liées à l'ancrage territorial de la réserve.

Le comité sera composé d'agents et d'élus de la CFD, d'agents de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue ainsi que des membres de la confrérie des tourbiers.

Il est prévu d'organiser une première réunion en juin 2024. Ce COPIL permettra d'échanger sur la temporalité et la thématique de cet évènement, les propositions d'actions et de partenariats possibles ainsi que la recherche de financements. L'objectif final d'ici fin 2024 étant l'élaboration d'un rétroplanning pour ce projet.

Un représentant de la commune de Frasne sera associé au Comité de pilotage au surplus des représentants de la CFD.

M. Girard, M. Vuillemin et M. Debois représenteront la CFD.

### 5. Comité de projet Avenir Montagnes Haut-Doubs 30 avril

Monsieur Alpy, Vice président présente un état de l'avancement des travaux du comité de projet Avenir Montagnes qui s'est réuni le 30 avril 2024. La démarche ayant fait émerger de nombreuses actions

ambitieuses, et la temporalité étant à long terme, il a été proposé que le master plan devienne un schéma directeur transition tourisme et loisirs sur le périmètre du Haut-Doubs sur la période 2024 à 2040, avec une animation et une actualisation régulière. Il est le résultat de 4 ateliers collaboratifs, 10 ateliers de sensibilisation, 2 communautés d'acteurs (métiers compétences, nordique).

Le comité de projet a eu pour objet de présenter et de débattre du plan d'actions a été élaboré à l'issue des séances collaboratives.

**Le plan d'actions présente les aménagements et ingénierie transversales en 3 parties :**

- **Totems nationaux** : symboles pouvant avoir un rayonnement national ou international : clientèles cibles : touristes
- **Totems régionaux et territoriaux** : symboles ayant une attractivité majoritairement régionale et locale. Clientèle cible : locaux, excursionnistes, touristes de proximité.
- **Humain et gouvernance** : les équipes et les organisations nécessaires pour maintenir la stratégie, développer et promouvoir les offres et services et accompagner les acteurs du tourisme et des loisirs.

**Des maitrises d'ouvrage d'actions transversales restent à définir** : plan de sauvegarde de l'hébergement touristique, plan de sauvegarde et coopération du patrimoine naturel du Haut-Doubs, plan de transition des activités de pleine nature et VTT, plan de transition des activités nordiques, plan d'adaptation et gestion des risques des activités aquatiques et de pêche, plan de communication et sensibilisation aux usagers locaux, coordination et accompagnement de la culture vivante du Haut Doubs et de l'Arc jurassien.

**Le processus de décision et de validation du master plan est le suivant :**

- COPIL Avenir Montagnes : cohérence globale, discussions des portages des actions du périmètre Haut Doubs
- Syndicat Mixte Pays du Haut Doubs : validation des actions et portage du périmètre Haut Doubs
- Communautés de communes : aménagements structurants, déclinaison de la planification du Haut Doubs à l'échelle des communautés de communes
- Organisations compétentes : aménagements structurants
- Office de tourisme : actions statutaires, nouvelles missions via AMO en cours

**L'échéancier fixé est :**

- Début juin : séances de travail avec les co-présidents pour évoquer les portages
- Mai-juin : rédaction finalisation des détails des fiches actions et finalisation de l'écriture du master plan
- **Juin-septembre : présentation du master plan en commission tourisme des communautés de communes**
- Septembre-octobre : rendu et diffusion publique

### **Randonnée des fruitières à Comté**

Monsieur Debois, Vice président précise que le bilan de la 20<sup>ème</sup> édition de la randonnée des fruitières à Comté du 5 mai 2024 s'annonce excellent avec une participation très élevée. La météo du dimanche a été très clémente. Il remercie les organisateurs ainsi que es agents de la CFD pour leur engagement professionnel sur l'organisation de cette manifestation.

Premiers chiffres de fréquentation qui restent provisoires, dans l'attente des comptages financiers :

2380 participants inscrits (2134 adultes et 246 enfants) :

- 84% d'inscription par internet (1805 adultes, 202 enfants)
- 16% d'inscription sur place (329 adultes, 44 enfants)

Rappel Randonnée 2023 de Frasne : 2456 participants : 2143 adultes, 313 enfants)

Les animations musicales des 3 sociétés ont été largement appréciées et ont donné un caractère festif à l'évènement.

A ce jour, des commentaires ont été reçus par courriels et sur Facebook sur la longueur de l'attente pour la prise des repas. Des randonneurs ont également félicité l'ensemble des bénévoles et le comité d'organisation.

La réunion de bilan sera organisée lorsque tous les éléments financiers des partenaires auront été collectés : Comité des fêtes, CIGC, coopératives.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22 h 30.